

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 3 mai 2023 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, messieurs Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée, et Carolle Bédard, greffière adjointe et inspectrice municipale.

1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h35.

2023-05-01

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance du 12 avril 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2023-05-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3-Comité du 100^e anniversaire.

- Démolition des bandes la patinoire ;
- Le livre du 100^e est en impression ;
- Commanditaires ;
- 50,000\$ en biens et services.

4-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.

- Branchement internet dans quelques municipalités ;
- Mise en garde se rapportant à des locations de terrain pour éoliennes ;
- Crédit impôt – pompiers volontaires ;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- Bacs bruns ;
- Règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles est conforme et accepté.

5-Période de questions.

Aucune question.

6-Administration générale.

6.2 Approbation des déboursés.

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois d'avril 2023, ainsi que des comptes à payer jusqu'au 3 mai 2023 ont été présentés aux membres dudit conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ces déboursés totalisent 47,164.40\$.

2023-05-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé, et résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

6.2 Adoption de la correspondance.

CONSIDÉRANT QUE la liste des correspondances a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

2023-05-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu de classer la correspondance aux archives.

Adopté à l'unanimité

6.3 Renouvellement des assurances.

ATTENDU QUE la FQM Assurances a fait parvenir la facture reliée aux assurances concernant les infrastructures municipales ainsi qu'aux équipements de voirie ;

ATTENDU QUE la facture s'élève à 9,636.69\$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la documentation nécessaire et ont pris connaissance des montants relatifs à chaque infrastructure et à chaque équipement, les approuvent et les recommandent.

2023-05-05

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 9,636.69\$ à FQM Assurances pour la couverture des bâtiments municipaux et ses contenus, ainsi que pour les véhicules et les équipements. La période de couverture est du 21-06-2023 au 20-06-2024.

Adopté à l'unanimité

6.4 CPAT. Invitation au rassemblement des élu (e)s.

ATTENDU QUE le maire a fait part à la séance du 12 avril 2023, son intérêt à être présent au rassemblement des élu (e)s qui se tiendra à Amos les 25 et 26 mai prochain ;

ATTENDU QU' un montant est prévu au budget pour la participation des élus à des journées de formation.

2023-05-06

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu de rembourser au maire son inscription (95\$) et son déplacement se rapportant au rassemblement des élus(e)s qui se tiendra à Amos les 25 et 26 mai prochain.

Adopté à l'unanimité

6.5 Formations pour la directrice ainsi que l'adjointe.

ATTENDU QUE la FQM et l'ADMQ offrent des formations intéressantes avec une réduction de 25% pour les membres lors d'une inscription pour diverses formations ;

ATTENDU QU' un montant est prévu au budget pour la participation des employées de bureau pour les formations ;

ATTENDU QUE les formations ciblées par la directrice et l'adjointe sont les suivantes :

- ✓ Le droit d'accès à l'information et les élus, au coût de 86.23\$;
- ✓ Rôle du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des dérogations mineures et plus, au coût de 86.23\$;
- ✓ Rédaction des résolutions et des procès-verbaux, au coût de 34.49\$

2023-05-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'acquitter les frais d'inscription pour les formations ciblées par les employées de bureau.

Adopté à l'unanimité

6.6 MAMH. Résolution « Réalisation complète de l'objet des règlements ».

Réalisation complète de l'objet des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduaire dans une même résolution)

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

2023-05-08

Il est, par conséquent, proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu :

QUE la municipalité d'Authier-Nord modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité d'Authier-Nord informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la municipalité d'Authier-Nord demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

7-Sécurité publique.

7.1 Projet de Schéma de couverture de risques révisé et le projet d'entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le maire communique aux conseillers des informations concernant la rencontre qui s'est déroulée à l'hôtel de ville de Macamic entre les maires, les directions générales et monsieur Patrick Lalonde. Celui-ci présente une étude d'opportunité – Mise en commun des ressources en matière de sécurité incendie.

La documentation relative au projet de Schéma de couverture de risques révisé et le projet d'entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest a été acheminée aux membres du conseil avant la séance afin que ceux-ci en prennent connaissance. Une rencontre d'information à ce sujet est offerte à tous les élus le 29 mai 2023 à la salle communautaire de Colombourg. Possibilité de covoiturage entre les élus qui s'y rendront.

7.2 Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants. Demande de don.

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer la Fondation de l'hôpital de Montréal afin d'aider les enfants malades.

2023-05-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu de faire parvenir un don de 125\$ à la Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants.

Adopté à l'unanimité

7.3 Opération Enfant Soleil. Demande de don.

Aucun don ne sera offert pour cette année.

7.4 Sclérose en plaques. Mai – Mois de la sensibilisation.

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie entraîne des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

2023-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu que la municipalité d'Authier-Nord invite la population à participer aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP, à contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques, et à faire un don dès maintenant à scleroseenplaques.ca/donner.

2023-05-11

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu de faire parvenir un don de 50\$ à la Société de la sclérose en plaques.

8-Transport routier.

8.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets Particuliers d'Amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ainsi qu'au Volet Projets particuliers d'Amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ainsi qu'au Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application des deux volets de ce Programme d'aide à la voirie locale ;

ATTENDU QUE les travaux projetés pour 2023, concernent la construction ou réfection des ponceaux de moins de 3 mètres de diamètre ainsi que du creusement de fossés nécessaire pour la réfection de ces ponceaux et ce, dans les chemins 8^e et 9^e rang Ouest, Chemin de l'École et Chemin Ceinture du Lac ;

ATTENDU QUE le montant total des travaux projetés pour les deux volets est de 58,000\$.

2023-05-12

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de :

- Présenter une demande d'aide financière de 25,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

- Présenter une demande d'aide financière de 33,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES).

Les membres du comité de voirie ont sillonné les rangs et les rues afin de cibler les travaux à faire afin de préparer la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ pour 2024. Un devis devra être établi à cet effet.

9-Hygiène du milieu.

9.1 RRVPE. Nouvelles exigences réglementaires.

La documentation relative au RRVPE (Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises) a été acheminée aux élus afin que ceux-ci en prennent connaissance.

Des modifications ont été apportées par le gouvernement du Québec afin d'introduire de nouvelles exigences à tous ceux qui effectuent la récupération ou la valorisation de certains produits, ce qui inclue tout organisme municipal.

9.2 Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent présenter un projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*** dans le cadre de l'aide financière.

2023-05-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil d'Authier-Nord autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Ville de Macamic, organisme responsable du projet ;
- Le conseil s'engage à participer au projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest***.

10-Aménagement, Urbanisme et Développement.

10.1 Demande de Raphaël Sylvestre.

Compte tenu que les élus ont des questionnements concernant certains points dans cette demande, ceux-ci demandent de faire quelques vérifications importantes et ramener ce point à la prochaine séance.

10.2 Candidat (e) pour l'entretien des pelouses pour l'été 2023.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par un appel d'offre d'emploi concernant l'entretien des pelouses pour l'été 2023 ;

ATTENDU QU' une seule offre a été reçue à cet effet, celle de monsieur Réal Auger ;

ATTENDU QUE monsieur Auger demande un salaire de 20\$/heure.

2023-05-14

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu d'engager monsieur Réal Auger pour l'entretien des pelouses pour l'été 2023 au salaire de 20\$/heure.

10.3 Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).

Madame Diane Gagné qui faisait partie du CCU de la municipalité, est décédée le 30 avril dernier. Il faut donc déléguer une nouvelle personne résidant sur le territoire. Les élus se rencontreront à ce sujet.

11-Loisirs et Culture.

11.1 OBVAJ. Demande de financement.

La documentation relative à la demande de financement du OBVAJ se rapportant à son projet d'analyse de la qualité des eaux de surface a été acheminée aux membres du conseil afin que ceux-ci en prennent connaissance avant la séance.

Les conseillers optent pour ne pas contribuer cette année mais en discuteront lors de la préparation du budget 2024.

11.2 Bioptic Vision.

Une visite sur le terrain de camping a eu lieu le 2 mai dernier en compagnie de monsieur Ian Bergeron de Bioptic Vision et les élus. Un rapport sera remis à la municipalité à la suite de cette visite.

11.3 Demandes du Comité des Loisirs et des Sports.

Les élus répondent aux demandes du Comité des Loisirs et des Sports se rapportant :

- 1- À l'utilisation du stationnement du bureau municipal pour permettre un concours d'habileté de pelle mécanique ;
- 2- À un feu de la St-Jean près de la rivière au parc ;
- 3- Aux documents entreposés du comité des Loisirs et des Sports ;
- 4- À la remise d'une clé pour l'accès au 444, rue Principale ;
- 5- À l'adresse du Comité des Loisirs et des Sports au 444, rue Principale ;
- 6- Au prêt du réfrigérateur HABCO qui est dans la salle multiservice ;
- 7- Au filet de volley-ball – tournoi de volley-ball éventuellement peut-être ;
- 8- À une cloison nécessaire dans l'entrepôt pour séparer les équipements qui sont à l'intérieur d'un côté, et permettre l'accès aux bénévoles du 100^e de l'autre côté.

11.4 Maisons fleuries.

ATTENDU QU' à la suite de la séance du 12 avril dernier, une suggestion quant à des tirages pour les maisons fleuries sur le territoire a été proposée ;

ATTENDU QUE le conseil considère cette suggestion surtout avec les festivités entourant le 100^e anniversaire de la municipalité qui arrivent sous peu.

2023-025-15

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu de procéder, à la fin de l'été, à quatre tirages au sort d'un certificat cadeau de 50\$ chez Canadian Tire, pour l'aménagement fleuri des résidences de la municipalité.

12-Période de question.

12.1 Assurances.

Des informations sont en attente quant aux assurances de la municipalité entourant les festivités du 100^e. À ramener à la prochaine séance.

13-Divers.

13.1 Collecte des encombrants.

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont fait part à des élus leur intérêt à ce que la municipalité procède à une collecte des encombrants compte tenu des festivités du 100^e et que ces résidents désirent procéder à un nettoyage de leurs alentours ;

CONSIDÉRANT QUE deux conteneurs au moins seraient nécessaires, un pour le métal et l'autre pour les gros encombrants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un camion qui pourrait aussi contenir des encombrants.

2023-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu de faire appel à l'entreprise Transport Gélinas pour procéder à la collecte des encombrants sur le territoire de la municipalité. Une date est à confirmer. Un avis public sera par la suite émis à la population à ce sujet.

13.2 Soumissions

Des soumissions ont été reçues concernant :

- Une prise spéciale au garage pour recevoir une bonne génératrice advenant la nécessité lors d'un événement climatique ;
- L'amélioration de l'électricité dans le bureau municipal ;
- Pour les travaux à exécuter au sous-sol du bureau municipal.

Les conseillers se rencontreront afin de décortiquer le tout et prendre une décision par la suite.

13.3 Registre des plaintes.

Le maire communique aux élus qu'il a déposé une plainte à Sûreté du Québec à l'égard d'un citoyen. Celui-ci déplore les faits et les agissements des gens face aux élus et aux employés municipaux. Tolérance zéro.

13.4 Plan de la Sécurité civile.

Des mises à jour sont à faire concernant les équipements de la voirie dans le Plan de la Sécurité civile. Également, après les élections, les nouveaux élus devront être inscrits.

13.5 Sébastien Lemire - Consultation publique.

ATTENDU QU' une consultation publique concernant la rédaction d'un rapport permettant de souligner des moyens d'améliorer les conditions de vie des aînés a eu lieu dans une autre municipalité en avril dernier mais que l'information à ce sujet a été transmise tardivement aux autres municipalités rendant ainsi l'impossibilité à plusieurs personnes de s'y rendre ;

ATTENDU QU' une demande a été faite par des résidents de la municipalité quant à la possibilité d'avoir cette consultation publique sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU' une demande a donc été envoyée au débuté, monsieur Sébastien Lemire et que celui-ci a confirmé qu'il y aura une consultation publique sur notre territoire le 25 mai prochain à la salle multiservice, de 10h30 à 12h00 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord lance l'invitation aux résidents des municipalités voisines à s'y joindre ;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir une collation lors de cette consultation publique.

2023-05-17

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu :

- D'offrir une collation à la population lors de cette consultation publique ;
- D'accorder la préparation de cette collation à Épicerie Roger Plante 2.0 comme établie dans leur soumission au coût de 100\$.

13.6 MTQ.

Les travaux entourant les ponts P-00270 et P-00271 pourraient débuter en 2024.

13.7 Lame niveleuse.

Le maire fait part qu'il est en attente de soumissions pour une lame sur la niveleuse qui doit être changée. Le coût approximatif est de 2300\$.

2023-05-18

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu que le maire procède à l'achat d'une lame pour la niveleuse selon la meilleure soumission qu'il aura déterminé.

14-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Noëlla Dubé et résolu de lever la séance. Il est 21h37.

Adopté à l'unanimité

Fernand Major, Maire

Élise Gagnon, Directrice générale, Greff. Trésorière